

COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 03 mars 2020

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjointes ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Absent : Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

Secrétaire de séance : Tania LANGLAIS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Échange de terrain entre la commune et M. et Mme Chassagneux
2. Compte administratif et compte de gestion 2019
3. Affectation du résultat
4. Budget Primitif 2020
5. Questions diverses

DCM2020/09 – ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. ET MME CHASSAGNEUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à des échanges de terrains sans soulte entre la commune et Monsieur et Madame CHASSAGNEUX Daniel et Martine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE qu'un échange de terrains sans soulte soit opéré entre la commune de BARACÉ et Monsieur et Madame CHASSAGNEUX Daniel et Martine,

DÉCIDE de céder à Monsieur et Madame CHASSAGNEUX Daniel et Martine, les parcelles cadastrées A 966, 968, 970 et 972, d'une superficie de 1862 m², en échange des parcelles cadastrées A 987, 990, 979, 975, 977, 982 et 985, d'une superficie de 2 722 m² que Monsieur et Madame CHASSAGNEUX Daniel et Martine s'engagent à céder à la commune de BARACÉ.

DIT que les frais d'actes sont pris en charge par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses Adjointes, à signer l'acte à intervenir chez Maître Sandrine MARADAN.

DCM2020/10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Pour la présentation du compte administratif 2019, Monsieur le Maire passe la Présidence à Monsieur Georges CARRELET.

Il est procédé à la lecture du compte administratif 2019 par Madame Véronique BOISSONNET.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES 285 765,12 €
RECETTES 588 123,70 €
EXCÉDENT 302 358,58 €

Section d'investissement :

DÉPENSES 267 281,28 €
RECETTES 270 881,42 €
DÉFICIT 3 600,14 €

Monsieur Georges CARRELET soumet le compte administratif au vote : il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DCM2020/11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 302 358,58 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 096,31 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 262,27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	302 358,58 €
D Solde d'exécution d'investissement	3 600,14 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 302 358,58 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	302 358,58 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

DCM2020/12 – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Sous la Présidence de Daniel LE GOUIC, Maire, il est procédé à la lecture du budget primitif 2020 par Madame Véronique BOISSONNET.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES 599 958,58 €
RECETTES 599 958,58 €

Section d'investissement :

DÉPENSES 222 267,80 €
RECETTES 222 267,80 €

Monsieur Daniel LE GOUIC soumet le budget primitif 2020 au vote : il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

1- À la demande de Madame Véronique BEAUFIFS concernant la rampe de l'église, Monsieur le Maire répond que nous sommes en attentes des devis des entreprises.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.